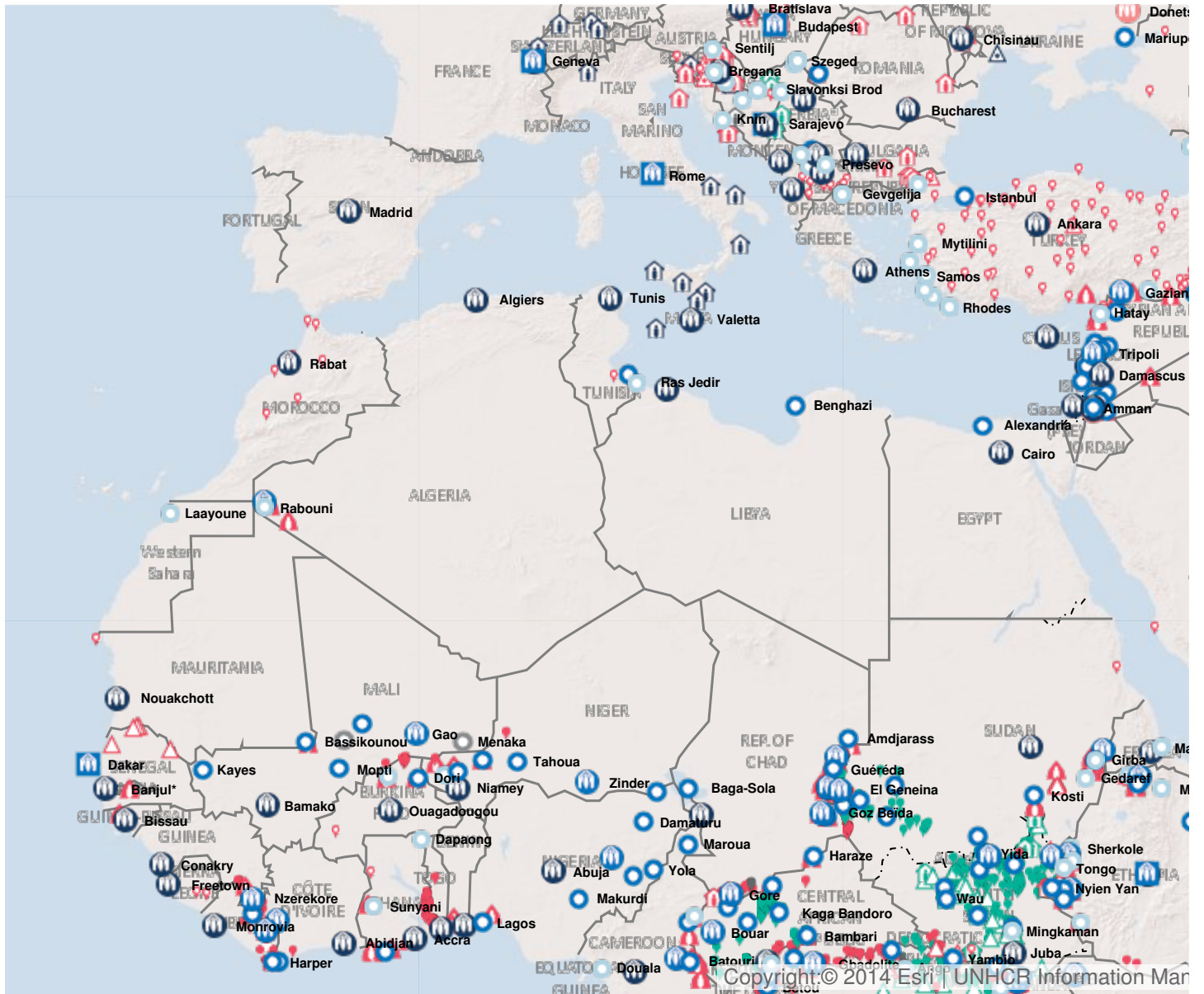


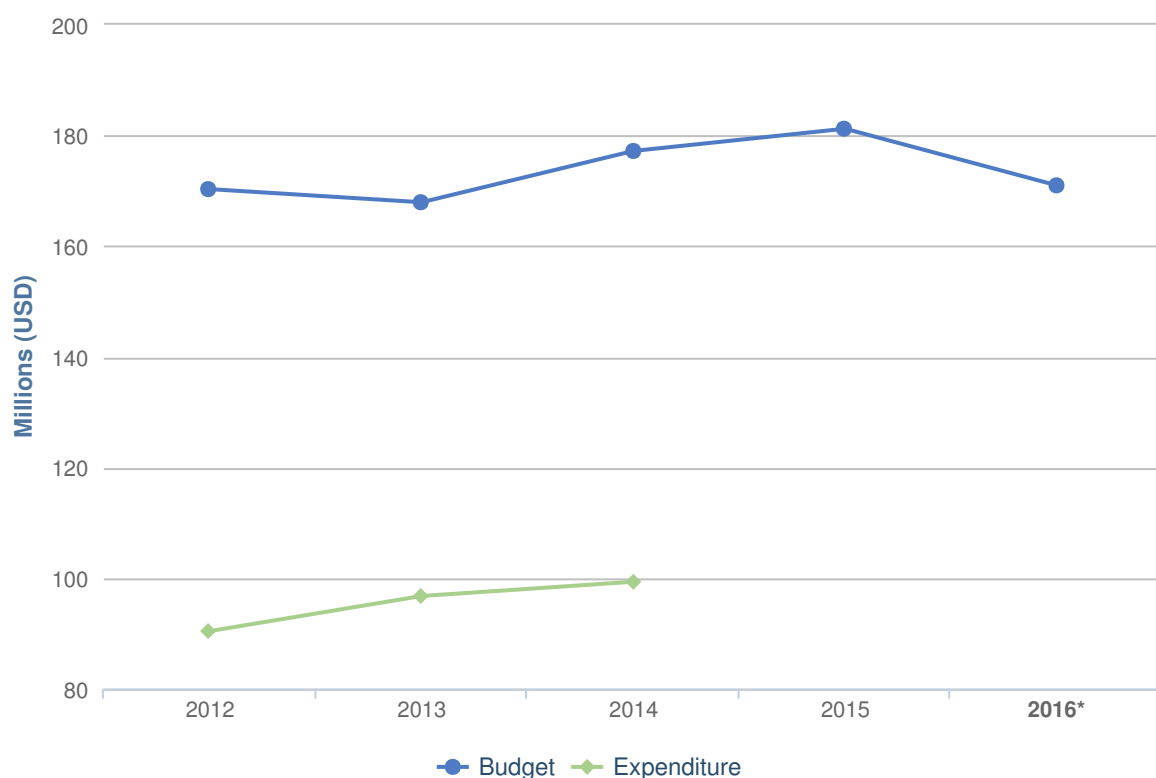
Subregion: North Africa

| Algérie | Egypte | Libye | Mauritanie | Maroc | Tunisie | Sahara occidental |

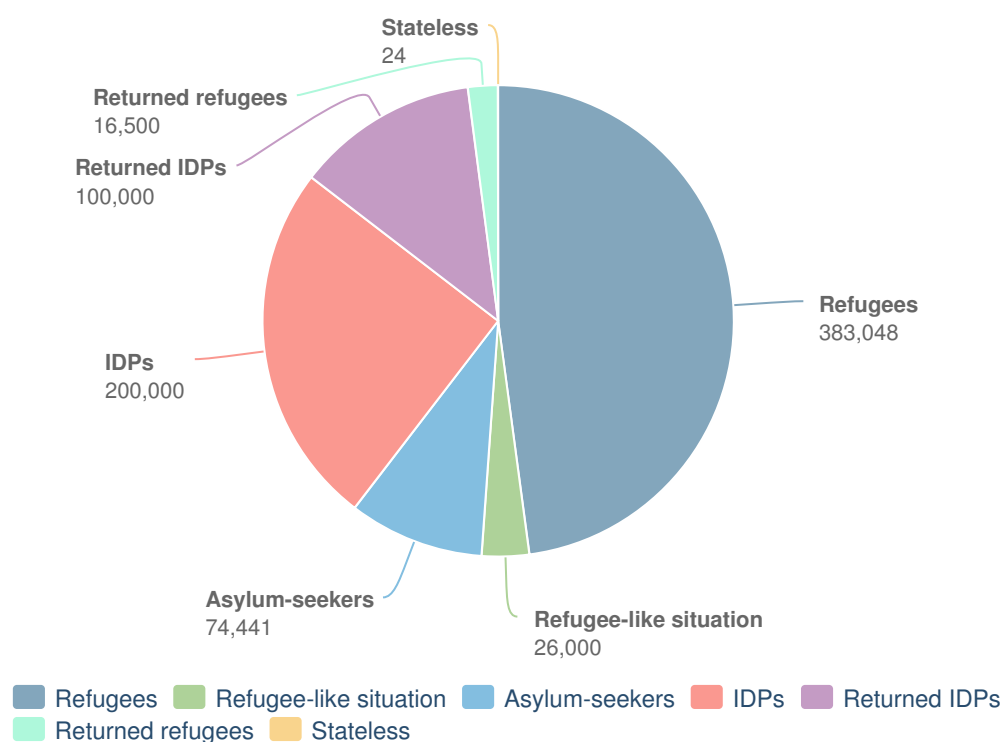


Latest update of camps and office locations **13 January 2016**. By clicking on the icons on the map, additional information is displayed.

Budgets and Expenditure in Subregion North Africa



People of Concern - 2016 [projected]



2016 Plan Summary

336	Dotation en personnel
10	Nombre de bureaux
171 Mio. USD	Besoins financiers globaux

A. Environnement opérationnel et stratégie

La planification pour 2016 est fondée sur une stratégie globale de protection pluriannuelle qui a pour but de synthétiser plusieurs années de travail afin de développer les capacités nationales en matière d'asile dans la sous-région. Les priorités incluent l'assistance pour les populations urbaines relevant de la compétence du HCR et présentes de longue date, comme en Algérie et en Égypte, et les populations des camps en Algérie et en Mauritanie.

Les programmes du HCR dans la sous-région seront de plus en plus guidés par la nécessité de répondre à des mouvements irréguliers de réfugiés ou de migrants vers l'Europe, qui transitent en majorité par la Libye, aussi bien par voie terrestre que maritime. Dans le cadre de l'*Initiative spéciale pour la Méditerranée*, la réponse à la protection des réfugiés et aux situations migratoires mixtes sera centrée sur la prévention du refoulement ; l'élargissement de l'accès au territoire et à l'asile ; la dotation des réfugiés des moyens leur permettant de prendre des décisions éclairées ; et l'amélioration de l'espace de protection, notamment la qualité des dispositions de séjour et l'accès à la protection.

L'Organisation appuiera étroitement les Gouvernements algérien, égyptien, marocain, mauritanien et tunisien afin de protéger l'espace de protection, définir ou perfectionner les projets de loi sur l'asile et élargir l'architecture institutionnelle compétente.

Le HCR continuera de soutenir fermement plus de 200 000 réfugiés et demandeurs d'asile urbains enregistrés en Afrique du Nord ; 90 000 réfugiés sahraouis dans cinq camps près de Tindouf, Algérie ; et quelque 50 000 réfugiés maliens dans le camp de M'bera, en Mauritanie.

Les déficits financiers auront un impact sans commune mesure sur les opérations les plus modestes en Afrique du Nord. Dans toutes les opérations, le HCR continuera d'être guidé par des critères de vulnérabilité pour hiérarchiser la répartition des maigres ressources financières.

B. Réponse et mise en œuvre

Maroc : avec la rédaction du projet de loi sur l'asile et les premières mesures vers l'établissement d'un régime national d'asile au Maroc, les autorités et la société civile sont en demande d'un soutien accru du HCR dans la phase actuelle de transition. Le HCR se centrera sur deux domaines clés : collaborer avec les autorités pour consolider les capacités des différentes institutions qui participent et/ou seront associées à la gestion des affaires relatives aux réfugiés ; et doter d'autres pays de la région des capacités de s'acquitter de leurs responsabilités en matière d'asile.

Mauritanie : en 2016, le Haut Commissariat garantira l'accès des réfugiés à des documents adéquats de protection, comme les certificats de naissance, et il maintiendra le respect des normes humanitaires dans le camp, en répondant aux besoins essentiels et en renforçant l'accès à l'éducation. La promotion de l'autosuffisance des réfugiés sera favorisée, par l'enseignement primaire et secondaire, l'alphabétisation et la formation professionnelle, ainsi que par des activités créatrices de revenus. Le HCR poursuivra son assistance en faveur des 50 000 réfugiés

maliens hébergés dans le camp éloigné de M'bera (Bassikounou) ; il augmentera également son soutien à la population hôte qui vit dans des régions isolées. Il mettra en œuvre ces interventions par une approche interinstitutions destinée à optimiser les synergies et combler les manques existants.

Tunisie : le Haut Commissariat continuera d'axer son travail sur la réponse aux migrations mixtes et à la protection en mer ; l'instauration d'une législation et de régimes d'asile, notamment par le biais de l'Initiative spéciale pour la Méditerranée et l'attention concomitante que les donateurs accordent à la Tunisie ; et la présentation du projet de loi sur l'asile au Parlement. L'an prochain, le conflit libyen continuera probablement de déclencher des mouvements irréguliers au-delà de la Libye et de créer des besoins croissants de protection. Le HCR a préparé un plan pour les situations d'urgence en Tunisie face à la situation libyenne et, conjointement avec l'Équipe des Nations Unies dans le pays, il participe étroitement à la réponse donnée à cette situation en évolution.

Sahara occidental : le HCR continuera d'associer les parties pour la mise en œuvre du programme de mesures de rétablissement de la confiance, comme prévu dans le Plan d'action de 2012.
